

EXTRAIT - Première séance du jeudi 29 septembre 2011

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2010-2011-extra3/20113005.asp>

M. François Brottes.

[...] Dernier coup en date – et je conclurai sur ce point, madame la présidente –, vous voulez adosser 60 millions de consommateurs au privé. Je rappelle que ce journal a été créé par l'Institut national de la consommation pour remplir des missions essentielles qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics : informer les consommateurs, assister techniquement leurs associations et réaliser des essais comparatifs. Séparer 60 millions de consommateurs de l'Institut national de la consommation pour le vendre au privé reviendrait à briser l'indépendance de ce journal réputé et sérieux, utile à la défense des intérêts des consommateurs. Une telle mesure serait scandaleuse, puisque les intérêts privés qui prendraient en main ce journal, devenu une référence, ne manqueraient pas de faire une « éducation sélective » des consommateurs

EXTRAIT - Deuxième séance du jeudi 29 septembre 2011

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2010-2011-extra3/20113006.asp>

M. Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État

[...] Vous avez bien voulu évoquer également la question du devenir du journal 60 millions de consommateurs. L'Institut national de la consommation a une mission de service public de soutien aux associations de consommateurs et d'information des Français sur le droit de la consommation. Il n'est évidemment en aucune manière dans l'intention du Gouvernement de remettre cela en cause. L'INC doit poursuivre ses activités en cette matière, c'est l'intérêt des consommateurs.

L'institut, vous le savez, possède le magazine consommériste 60 millions de consommateurs. La forte érosion, de plus de trente points depuis 1993, de ses parts de marché et les pertes cumulées de près de 5 millions d'euros en projection pour les trois prochaines années fragilisent financièrement l'INC. La direction de cet établissement a donc donné mission à un cabinet de conseil stratégique de réfléchir à l'avenir du magazine. Toutes les options ont été analysées : maintien du titre, filialisation, cession.

J'attache le plus grand prix au maintien du pluralisme de la presse consommériste. Il est absolument essentiel que ce titre, qui a, de longue date, fait la preuve de son utilité dans la défense des consommateurs, continue de paraître.

La position du Gouvernement est donc très simple : retenir la voie qui permettra d'assurer la pérennité de ce magazine. Cela passe évidemment par le retour à l'équilibre financier, d'autant que nous ne saurions, les uns ou les autres, vouloir fragiliser l'action de l'INC. Je veux saluer la décision du président du conseil d'administration, Francis Amand, qui a souhaité confier au conseiller-maître à la Cour des comptes Roch-Olivier Maistre une courte mission d'expertise et d'accompagnement portant sur le devenir du magazine.

Je n'ai aucune vision préconçue sur ce dossier. Il me semble important que toutes les solutions soient expertisées, y compris – mais pas seulement – l'adossement du magazine à un partenaire privé.

M. François Brottes. Cela change tout !

M. Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État. Cette mission se terminera avant Noël. Il s'agit de déterminer quelle est la meilleure solution pour assurer la pérennité de l'activité presse. L'indépendance, à laquelle vous avez fait allusion, la qualité de l'information délivrée au public et, en tout état de cause, la poursuite de l'exercice des missions de service public de l'INC sont une évidence, et le Gouvernement prendra sa décision en fonction des recommandations de Roch-Olivier Maistre. Je reviendrai d'ailleurs vous en parler, si vous le souhaitez, puisque le sujet vous tient à cœur, comme à moi.